

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2018

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie de Les Avanchers-Valmorel le 16 mai 2018 à vingt heures, sous la présidence de Jean-Michel VORGER, Maire.

**Étaient présents :** Jean-Louis BAZIN ; Mathieu CHENAL, Jean-Christophe GROGNIET ; Marie GUNIE ; Samuel LEDANOIS ; Pierre MERMIN ; Erika PIANI ; Julie PONT, Annie RELIER-TISSERAND ; Annie VANDEKERCKHOVE ; Jean-Michel VORGER

**Représentés :** Jean-Christophe MARTIN par Jean-Michel VORGER ; Annie RELIER à Erika PIANI ; Sylvie THOMAS Samuel LEDANOIS

**Excusé :**

Le Conseil a choisi pour secrétaire Julie PONT

Le compte rendu du 26 mars 2018 est adopté à l'unanimité des membres présents.

### FONCIER

#### 1 - COMPROMIS DE VENTE TERRAIN EMPRISE PROJET CONSTRUCTION LA CHARMETTE CONVENTIONNEMENT LOI MONTAGNE

La délibération du 26/03/2018 est modifiée :

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil municipal l'engagement de la société PRIAMS pour la reprise du projet de construction de La Charmette : construction de 2 immeubles de logements collectifs (73 logements) et 10 habitations individuelles

Monsieur Le Maire donne donc lecture au Conseil Municipal de la promesse de vente. Précise les conditions particulières suivantes :

- Le terrain concerné est constitué des parcelles de terrain : ZW 290 pour une contenance de 4108 m<sup>2</sup>, ZW 287 pour une contenance de 6209 m<sup>2</sup>, ZW 170 pour une contenance de 3188 m<sup>2</sup> soit une contenance totale de 13 505 m<sup>2</sup>
- La cession de ce terrain au profit de la société PRIAMS interviendra pour un prix de 1 000 000.00 €
- Le règlement du prix de vente interviendra selon l'échéancier suivant :
  - 50 % lors de la signature de l'acte de vente, à savoir le 28 septembre 2018 au plus tard
  - 50 % (représentant le reste du solde du prix) le 1er mars 2019 au plus tard
  - Une garantie bancaire sera fournie en garantie du paiement du solde du prix par la société Priams Construction

Compte tenu de l'importance du projet, l'opérateur et la commune se sont rapprochés afin de formaliser les convergences d'intérêts des différents partenaires dans le cadre d'une convention au titre de l'article L342-1 et suivant du Code du Tourisme.

La délibération du 26/03/2018 est modifiée :

La convention liste les obligations et engagements réciproques des partenaires ainsi que les sanctions en cas de défaillance des parties : Caractéristiques du projet : Ensemble immobilier de 2 immeubles de logements collectifs (65 logements) et 10 habitations individuelles ; Période d'ouverture : été et hiver ; Durée de validité de la convention : 20 années à compter de l'achèvement du projet immobilier ; Sanctions financières, indemnités en cas d'absence de gestion locative touristique avec fourniture de prestations para-hôtelières à concurrence de 70% des logements hors des périodes d'inoccupation par le propriétaire ; Servitudes d'urbanisme et de réseaux ; Engagements des collectivités en matière de desserte du site (navette et piste de ski jusqu'à la remontée du Rocher)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer les actes authentiques.

**Mairie**

Chef Lieu - 73260 Les Avanchers-Valmorel

Tél. : 04 79 09 83 27

mairie@valmorel.com



20h30 : Arrivée Annie RELIER

## 2 – MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE DECLASSEMENT PARTIEL VOIRIE CREVE-COEUR

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les permis de construire délivrés à la société Eiffage immobilier pour la réalisation d'un ensemble immobilier à usage de résidence de tourisme. Cet ensemble sera édifié sur 2 unités foncières séparées par la voie publique. Dans le cadre de ce projet, une partie de la route communale sera déployée et des places de stationnement en bordure de chaussée supprimées. Préalablement au déclassement de cette emprise foncière, il est nécessaire de procéder à une enquête publique, conjointement avec la CCVA.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** Monsieur Le Maire à constituer le dossier d'enquête publique et à signer toutes les pièces nécessaires à la procédure d'enquête publique préalable au déclassement du domaine public de cette emprise foncière.

## 3 – ECHANGE ET VENTE D'HONDT – Lieu-dit “Sur les Murs”

Monsieur le Maire des Avanchers-Valmorel présente au Conseil Municipal le projet de M. Frederick d'Hondt sis à Sur les Murs, à l'amont de la route d'accès au village du Crey, consistant à la construction de deux chalets à destination d'hébergement touristique. Pour le parfait aboutissement de ce projet, M. d'Hondt souhaite acquérir une partie de la parcelle ZY13 appartenant à la commune des Avanchers-Valmorel.

Par ailleurs, afin de régulariser un état de fait entre une partie de la parcelle ZY11 appartenant à M. d'Hondt et une partie de la voie communale du Crey il est nécessaire de procéder à un échange des dites parcelles.

Le conseil municipal autorise la cession de la parcelle ZY13 en partie pour une contenance de 1 094 m<sup>2</sup>, classée AUPr2 au PLU, pour un montant de 109 400.00 euros ; les frais d'arpentage seront à la charge de la commune, et les frais d'actes notariés seront à la charge de Monsieur Frédéric D'HONDT ;

Le conseil municipal autorise l'échange de la parcelle ZY 13 en partie pour 38 m<sup>2</sup> appartenant à la commune avec la parcelle ZY 13 en partie pour 38 m<sup>2</sup> appartenant Monsieur Frédéric D'HONDT, chacun des biens échangés sont évalués à la même somme; en conséquence, le présent échange se fait sans soulte, que les frais d'arpentage sont à la charge de la commune, et que les frais d'actes notariés seront pour moitié à la charge de Monsieur Frédéric D'HONDT et pour moitié à la charge de la commune ;

## 4 – PREEMPTION PARCELLE ZD 237 – Quarante Planes

Monsieur le Maire informe le conseil de la déclaration d'intention d'aliéner transmise en mairie pour la cession de la parcelle ZD 237 sise à Quarante Planes, d'une superficie de 19 m<sup>2</sup>. Cette parcelle est située en bordure de la route communale, en partie enrobée et circulée et donc assimilée à du domaine public. Le conseil décide d'exercer son droit de préemption au prix et conditions fixées par la déclaration d'aliéner soit 760 euros.

## FINANCES

### 1 – DECISION MODIFICATIVE N°1

Afin de mettre en concordance le budget primitif 2018 et la modification concernant le projet de La Charmette, il convient de procéder à une DM pour régulariser les recettes et dépenses d'investissement prévues :

- Recettes investissement compte 024 (produits de cession) : - 500 000 €
- Dépenses investissement compte 2031 (études) : - 500 000 €



# Les Avanchers Valmorel

## PERSONNEL

### 1 - ASTREINTE GARAGE ETE 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

FIXE les dates et la liste du personnel bénéficiaire de l'indemnité d'astreinte permanente, suivant le Décret 2003-363 du 15 avril 2003, soit 5 semaines entre le 25/06/2018 et le 02/09/2018.

Monsieur PROUTEAU Vincent      Adjoint technique territorial

## AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

### 2 - CONVENTION SDES TRAVAUX ENFOUISSEMENT CHEMIN DE SAINT ROCH

M. le Maire expose au conseil municipal qu'il est envisagé de réaliser un programme d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité existants sous la maîtrise d'ouvrage du SDES, en coordination avec des travaux sur les réseaux humides (assainissement) et un aménagement de voirie sous maîtrise d'ouvrage de la commune pour le secteur Chemin de Saint-Roch.

Le coût global prévisionnel de l'opération (maîtrise d'œuvre et travaux) concernant les seules prestations et travaux sous maîtrise d'ouvrage du SDES, s'élève à 36 479,95 € TTC. Avec une participation financière prévisionnelle de la commune s'élevant à 9 916,88 € concernant les prestations de maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et travaux assurées et/ou gérées par le SDES. Ces travaux ont été prévus au budget 2018.

Le conseil AUTORISE M. le Maire à signer la convention financière indiquant que le financement de cette opération est assuré par la commune et le SDES.

### Le conseil entend:

**Jean-Christophe GROGNIET** : A l'occasion du passage du Tour de France en vallée, la chaîne Hollandaise NOS TV tiendra un Talk Show à Valmorel le mercredi 18 juillet 2018 de 22h05 à 22h50

**Jean-Louis BAZIN** : Pour les besoin de travaux d'enrobés du rond-point du Pré, les routes d'accès aux hameaux de La Charmette et Le Crey seront fermées complètement à la circulation le mercredi 23 et vendredi 25 mai prochains.

**Travaux divers en cours** : réfection des passages surélevés du Fey-dessous suite aux dégradations de l'hiver

**Erika PIANI** : Le rez de chaussée du bâtiment les Pommiers sera mis à disposition de l'Association du Patrimoine afin d'y installer un musée des traditions suite à l'acquisition par la mairie des objets de l'ancien musée de M THEATE à Quarante Planes. Le Comité des Fêtes stockera son matériel dans le bâtiment de l'ancienne poste.

*La séance est levée à 21h30*